

Liberté Égalité Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2022-072 bis

Publié le 09 février 2022

SOMMAIRE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE

Décision du 10 mai 2021 portant délégation de signature en qualité de chef du département RH RS

Décision du 1er septembre 2021 portant délégation de signature par Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires

Décision de délégation de compétence - orientation et affectation des condamnés

Arrêté du 15 novembre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'État

Décision du 7 janvier 2022 portant délégation de signature

Décision du 1er février 2022 portant délégation de signature



Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services

Fait à Lille, le 10 Mai 2021.

pénitentiaires de Lille

DECISION

portant délégation de signature en qualité de chef du département RH RS

La directrice interrégionale des services pénitentiaires,

Vu le décret n°2008 - 689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice,

Vu le décret n° 2010 – 146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 portant nomination de Valérie DECROIX en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant nomination de Pascal Lucas en qualité de chef de département des ressources humaines et des relations sociales,

DECIDE

Article 1er: il est donné subdélégation à Pascal LUCAS, attaché, chef du département des ressources humaines et des relations sociales de la direction interrégionale des services pénitentiaires des Hauts de France, en vue des signer tous les actes individuels relatifs à la carrière des agents rattachés à la direction interrégionale des services des Hauts de France à l'exclusion de :

- Ceux faisant l'objet de recours gracieux et/ou contentieux et tous les autres actes son individuels
- Des fiches de présentation pour avis sur demandes de mutation, disponibilité, détachement et mise à disposition
- Fiches de notation des personnels
- Décisions de CEDIF
- Poursuites disciplinaires (CDI, CDN) courriers, décisions, avis
- Réponses aux recours des agents quel qu'en soit le sujet
- Imputabilité du service d'accident
- Autorisation absences et congés des chefs d'établissement et DSPIP
- Bons de commande relatifs aux formations et à l'hygiène et sécurité

Article 2 : la directrice interrégionale des services pénitentiaires des Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision.



Direction de l'Administration Pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE LA DETENTION

Dossier suivi par : OD

Le 1er septembre 2021,

DECISION

Portant délégation de signature par Madame Valérie DECROIX Directrice interrégionale des services pénitentiaires

Vu le code des relations entre le public et l'administration;

Vu la loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice ;

Vu la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire ;

Vu le code de procédure pénale en ses articles D.80 et D.81, D74, D.75 à D.79, D. 83 et D.84, D.70 à D.72-1, R. 57-7-67 et R. 57-7-70;

Vu le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la circulaire JUSK1240006C du 21 février 2012 relative à l'orientation en établissement pénitentiaire des personnes détenues ;

Vu la circulaire JUSK1140023C du 14 avril 2011 relative au placement à l'isolement des personnes détenues ;

Vu la circulaire du 8 avril 2019 sur le régime disciplinaire des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 6 juin 2018, nommant Valérie DECROIX, directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2020 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté de nomination du ministre de la justice en date du 12 juillet 2021, nommant Mathilde CUNHA, adjointe au chef du département sécurité et détention au sein de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille ;

ARTICLE 1^{er} : la délégation de signature est donnée par Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires, à Madame Mathilde CUNHA, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef du département de la sécurité et de la détention pour prendre les décisions administratives individuelles suivantes :

- Affectation des condamnés, y compris les avis formulés par le DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice
- Changement d'affectation des condamnés
- Transferts des personnes détenues dans le ressort de la DISP
- Isolement, prolongation d'isolement, avis en matière d'isolement de la compétence du DISP
- Décisions faisant suite aux recours administratifs préalables formés par les personnes détenues en matière disciplinaire

ARTICLE 2 : la présente décision portant délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

La Directrice Interrégionale, Valérie DECROIX



Direction de l'Administration Pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE LA DETENTION

Dossier suivi par : OD

DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ORIENTATION ET AFFECTATION DES CONDAMNES

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009,

Vu le code de procédure pénale en ses articles D.80 et D.81, D.74, D.75 à D.79, D.83 et D.84, D.70 à D.72-1,

Vu la circulaire JUSK1240006C du 21 février 2012 relative à l'orientation en établissement pénitentiaire des personnes détenues,

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 6 juin 2018, nommant Valérie DECROIX Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille ;

Décide

Qu'il sera délégué à M. Philippe LAMOTTE, directeur du centre pénitentiaire de MAUBEUGE et à M. Jacques BOELS, directeur adjoint, l'orientation et l'affectation des condamnés incarcérés dans cet établissement et auxquels il reste à subir au moment où leur condamnation, ou la dernière de leurs condamnations, est devenue définitive, un reliquat d'incarcération d'une durée inférieure à deux ans.

Cette délégation n'est valable que pour l'affectation des condamnés du quartier maison d'arrêt vers le quartier centre de détention.

Cette délégation de compétence est limitée au chef d'établissement du centre pénitentiaire de MAUBEUGE et ne peut en aucun cas être subdéléguée.

La délégation concerne 40 places du quartier centre de détention.

Elle est valable à compter du 1er septembre 2021 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Valene DECROIX.

D.I.S.P. LILLE



Direction de l'administration pénitentiaire Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Lille, le 15 novembre 2021

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat

Vu la loi organique nº 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 et notamment son article 39 relatif à la création du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le code de la commande publique;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2017 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ";

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord - M. Lalande Michel ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 de portant nomination de Mme Valérie Decroix en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille à compter du 18 juin 2018 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Valérie Decroix, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat.

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 de monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire portant délégation de signature à Mme Valérie Decroix, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour tous les actes nécessaires au fonctionnement de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

ARRETE

<u>Article 1:</u> Sont désignés en qualité de « référents service facturiers » chargés d'assurer l'échange d'informations entre le service facturier et les services prescripteurs, et la transmission des tableaux d'ordre à payer, les agents dont la liste suit :

Agent	Référent service facturier	Affectation	
M. Thierry FLOUQUET	Titulaire		
M. Jérôme FOSLIN	Titulaire		
Mme Sandrine LEGROS Titulaire		Département du Budget et des	
M. Aurélien ROUSSELLE	Suppléant	finances	
Mme Chantal GABELLE	Suppléant		
M. Clément FACKEURE	Suppléant		
M. Yannick LEU	Titulaire	Département des affaires immobilières	

<u>Article 2</u> Il est donné aux agents désignés en annexe 1, subdélégation pour signer les ordres à payer, pour le compte des services prescripteurs, des pièces justificatives nécessaires à l'exécution des dépenses soumises à leur visa dans leur périmètre de responsabilité et dans la limite du seuil indiqué.

<u>Article 3</u>: Il est donné aux agents désignés en annexe 2, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus formulaire des actes préparatoires aux écritures comptable dans chorus dans le cadre de leur attribution et compétence:

- Valider dans l'outil Chorus formulaire les demandes d'achats (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus);
- Constater dans l'outil Chorus formulaire le service fait (acte préparatoire à la certification du service fait dans le progiciel Chorus);
- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.

<u>Article 4</u>: Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

<u>Article 5</u>: Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence:

- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.

<u>Article 4</u>: Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

<u>Article 5</u>: Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Valider dans l'outil Chorus DT les ordres de mission (OM) les états de frais (EF) (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus DT);
- Demander la révision dans l'outil Chorus DT des états de frais.
- Modifier les champs des états de frais (EF).

<u>Article 6</u>: La décision du 29 juin 2021 portant délégation de signature dans le cadre de chorus est abrogée;

<u>Article 7</u>: La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice interrégionale,

Valérie DECROIX

ANNEXE 1

Agent	Périmètre .	Seuil	Affectation	
M. Thierry FLOUQUET	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans		
		limitation	Département du	
M. Jérôme FOSLIN	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans	Budget et des	
M. Sandrine Legros	POR 107 - T2 TE at T6 - ac012	limitation 1000 €	finances	
M. Yannick LEU	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912 BOP IMMO 107 titre 5	Sans	Démantanantala	
		limitation	Département de affaires immobilières	
Mme Bénédicte RIOCREUX	Ensemble des établissements	10 000€	DISP	
	pénitentiaires (CD CP MA EPM)		Directrice placée	
Mme Virginie TANQUEREL	CD Bapaume	10 000€		
Mme Camille LE-BOULANGER	CD Bapaume	10 000€	CD Bapaume	
M. Bruno PAYEN	CD Bapaume	10 000 €		
Mme Dabia LEBRETON	CP Annoeullin	10 000€	CD Lills A	
Mme Sandrine ROCHER	CP Annoeullin	10 000€	CP Lille Annoeulli	
Mme Delphine ROUSSELET	CP Beauvais	10 000€		
Mme Lauriane CAUDRON	CP Beauvais	10 000€		
M. Gilles GODET	CP Beauvais	5 000 €	CP Beauvais	
Mme Céline PENCEY	CP Beauvais	5 000 €		
Mme Emmanuelle COSTES	CP Château Thierry	10 000€	CP Château	
M. Théo GOMEZ	CP Château Thierry	10 000€	Thierry	
M. Fouaad SIKOUK	CP Laon	10 000€	-	
M. Laurent MILBLED	CP Laon	10 000€	CP Laon	
Mme Andeole DEWATRE	CP Liancourt	10 000€		
Mme Anne DION	CP Liancourt	10 000€	CP Liancourt	
Mme Isabelle DOUSSOT	CP Liancourt	5 000€		
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	5 000€		
Mme Audrey CHRISTIANE LEFEVRE	CP Liancourt	5 000€		
M. Thierry Guilbert	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€		
M. Mathieu DANGOISSE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	CP Lille Sequedin	
M. Christophe VERGOTTE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	5 000 €	'	
M. Vacant	CP Longuenesse	10 000€	CP Longuenesse	
M. Faycal BOUCENNA	CP Longuenesse	10 000€		
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse.	10 000 €		
M. Philippe LAMOTTE	CP Maubeuge	10 000€	CP Maubeuge	
M. Jacques BOELS	CP Maubeuge	10 000€		
Mme Virginie MELON	CP Maubeuge	10 000€		
M. Franck SLASKI	CP Maubeuge	5 000 €		
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	500 €		
M. Dieudonné MBELEG	CP Vendin le vieil	10 000€	CP Vendin le vieil EPM Quiévrechain	
M. Thomas DE PARSCAU	CP Vendin le vieil	10 000€		
	EPM Quiévrechain	10 000€		
M. Pascal DUPIRE				
	EPM Quiévrechain	10 000€		
Mme NAOMI Monnier	EPM Quiévrechain	10 000€		
	EPM Quiévrechain MA Amiens MA Amiens	10 000€ 10 000€ 10 000€	MA Amiens	

M. Philippe RODRIGUES	MA Arras	10 000€		
M. Franck DEHAINE	MA Arras	10 000€		
M. Stéphane WALLAERT	MA Béthune	10 000€	MA Béthune	
M. Guillaume-Alain ROUSSEL	MA Béthune	10 000€		
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	3 000€		
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	3 000€		
M. Gregory DESARMAGNAC	MA Douai	10 000€		
Mme Karyne PRINCE	MA Douai	10 000€	1	
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	3 000€	MA Douai	
M. Patrick BOURLET	MA Douai	3 000€		
M. David BONNENFANT	MA Dunkerque	10 000€	MA Dunkerque	
M. Mathias DUBRULLE	MA Dunkerque	10 000€		
M. Alain CHOMBART	MA Valenciennes	10 000€	MA Valenciennes	
M. Fabien FLAMENT	MA Valenciennes	10 000€		
M. Marc PLUMECOQ	SPIP Aisne	10 000€		
Mme Magalie COURVOISIER	SPIP Aisne	10 000€	SPIP Aisne	
Mme Jeannie NOAH	nie NOAH SPIP Nord 10			
M. Jérôme BRUGALLE	SPIP Nord	10 000€	SPIP Nord	
Mme Laurence WAETERLOOS	SPIP Nord	10 000€		
Mme Valérie ROSEMADE	SPIP Oise	10 000€	0 000€ SPIP Oise.	
Mme Justine DEGRAEVE	SPIP Oise	10 000€		
M. Steve OLIVIER	SPIP Oise	10 000€		
Mme Pascale DECROCK SPIP Pas-de-Calais 10 000€			CDID D	
M. Olivier BOUDIER	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	SPIP Pas-de-Calais	
M. Benoit TSHISANGA	SPIP Somme	10 000€	CDID C	
M. Gilles CRESPO	SPIP Somme	10 000€	SPIP Somme	

R

~

ANNEXE 2

Agent	Affectation	Validation des DA Constatation des SF	Certificatio n des SF non matérialisés dans Chorus	Ordre à payer via le module Communication de Chorus formulaire
M. Thierry FLOUQUET	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Jérôme FOSLIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Yannick LEU	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Béatrice BAROUX	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Fabienne LAWECKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Charlène LEGENDRE	DISP de LILLE – DBF	X	Х	X
Mme Emilie QUESTROY	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Chantal GABELLE	DISP de LILLE – DBF	X	Х	X
M. Clément FACKEURE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Maryline DECRUYNAERE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M Aurélien ROUSSELLE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Idalyna PIETTE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Héléna BROGNIART	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Pierre COQUILLE	DISP de LILLE – DAI	. X.	Х	X
Mme Manon MENEZ	DISP de LILLE – DAI	X **	X	X
Mme Claudette RANDRIANARISON	MA Amiens	X	X	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X	. X	X
Mme Christine HOCHEDE	MA Amiens	X	Х	X
Mme Véronique LECLERCQ	MA Amiens	X	X	X
Mme Noémie MACHU	MA Amiens	X	X	X
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	X	X	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X	X	X
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X	Х	X
Mme Carolle ANCEL	MA Douai	Х	Х	Х
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X	Х	X
Mme Lucie DELEPINE	MA Arras	X	X	X
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X	X	X
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X	X	X
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	X	X	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	. X	X	X
Mme Bérangère PENIN	MA Dunkerque	X	X	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X	X	X
M. Pierrick LAPOINTE	MA Valenciennes	X	X	X
M. Bruno PAYEN	CD Bapaume	X	X	Х
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X	X	Х
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X	X	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X	X	X.
M. STEPHAN GUSTIN	EPM Quiévrechain	X	X	Χ
M. Christophe VERGOTTE	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Peggy DUPET	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Christiane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
M. Franck SLASKI	CP Maubeuge	X	X	X
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	X	X	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X	X	X
Mme Isabelle DOUSSOT	CP Liancourt	X	X	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X	X	Х
Mme Audrey-Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X	X	X

Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X	Х	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X	X	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X	Х	X
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	Х	X	Х
Mme Nathalie DOMBROWSKI	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Béatrice DELVAL	CP Château Thierry	X	X	Х
Mme Isabelle CERCUS	CP Château Thierry	X	X	X
M. Guy VACHER	CP Château Thierry	Х	X	X
Mme Gilles GODET	CP Beauvais	X	X	X
Mme Sonia SRIHA	CP Beauvais	X	X	X
Mme Céline PENCEY	CP Beauvais	X	X	X
Mme Véronique JENNEQUIN	CP Vendin	X	X	X
Mme Anne MARGUERITTE	CP Vendin	X	X	X
Mme Alice SILO	CP Vendin	X	X	X
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X	X	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X	X	Х
Mme Agnès WITTIER	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Axelle LOGIE	SPIP AISNE	X	X	X
M. Christophe BEGUIN	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X	X	X
Mme Déborah COLEY	SPIP NORD	X	X	X
M. Dominique FEUTRY	SPIP NORD	X	X	X
M. Steve OLIVIER	SPIP OISE	X	X	X
Mme Joëlle DEMAY	SPIP OISE	X	X	X
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X	X	X
Mme Brigitte VANDEKERCHOVE	SPIP SOMME	X	X	X
Mme Laetitia SPANNEUT	SPIP SOMME	X	X	Х
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X	X	Х
М.	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X
Mme Catherine WANDZEL	SPIP PAS DE CALAIS	Χ	X	Χ

ANNEXE 3

Agent	Affectation		
M. Thierry FLOUQUET			
M. Jérôme FOSLIN	Département du Budget et des finances		
M. Loic BODQUIN			

ANNEXE 4

Agent	Affectation	Rôle de gestionnaire- Contrôleur dans Chorus DT	
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X	
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X	
Mme Idalyna PIETTE	DISP de LILLE – DBF	X	
M. AURELIEN MARC ROUSSELLE	DISP de LILLE – DBF	X	
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X	
Mme Christine HOCHEDE	MA Amiens	X	
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X	
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X	
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	X	
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X	
Mme Marjorie TERISSE	MA Béthune	X	
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X	
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X	
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X	
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X	
Mme STephan GUSTIN	EPM Quiévrechain	X	
Mme Peggy DUPET	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	
Mme Christiane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X	
M. Fabrice DRUESNE	CP Maubeuge	X	
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X	
Mme Audrey Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X	
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X	
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X	
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X	
Mme Nathalie DOMBROWSKI	CP Longuenesse	X	
Mme Béatrice DELVAL	CP Château Thierry	X	
Mme Isabelle CERCUS	CP Château Thierry	X	
Mme Sonia SRIHA	CP Beauvais	X	
Mme Anne MARGUERITTE	CP Vendin	X	
Mme Alice SILO	CP Vendin	X	
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X	
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X	
Mme Axelle LOGIE	SPIP AISNE		
M. Christophe BEGUIN		X	
Mme Déborah VANDENBUSSCHE	SPIP AISNE SPIP NORD	X	
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD		
		X	
M. Dominique FEUTRY Mme Joëlle DEMAY	SPIP NORD	X	
	SPIP OISE	X	
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X	
Mme Brigitte VANDEKERCHOVE	SPIP SOMME	X	
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X	
Mme SABRINA DARRAS	SPIP PAS DE CALAIS	X	
Mme Catherine WANDZEL	SPIP PAS DE CALAIS	X	



Direction de l'administration pénitentiaire

/alérie DECROIX

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Décision de délégation de signature

La directrice interrégionale des services pénitentiaires,

Vu le décret n°97-3 du 7 janvier 1997 modifié portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la Justice,

Vu le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice.

Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 modifié relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 portant nomination de Valérie DECROIX en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

Vu l'arrêté du 29 mai 2019 fixant l'organisation de la direction de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du 27 juin 2019 modifiant l'arrêté du 19 juin 2019 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) et notamment son article 12,

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant nomination de Pascal Lucas en qualité de chef de département des ressources humaines et des relations sociales.

DECIDE

Article 1er : il est donné délégation de signature à Pascal LUCAS, attaché, chef du département des ressources humaines et des relations sociales, à l'effet de signer pour la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, tout acte, décision et arrêté dans la limite des attributions de son département, et, en cas d'urgence, à l'effet de signer tout acte ou décision émis par les départements de mission.

Article 2 : il est donné délégation de signature à Céline MORENO, attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer pour la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille tout acte, décision et arrêté, dans la limite des attributions du département des ressources humaines et des relations sociales.

Article 3 : la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 07 Janvier 2022.



Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Décision de délégation de signature

La directrice interrégionale des services pénitentiaires,

Vu le décret n°97-3 du 7 janvier 1997 modifié portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la Justice,

Vu le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice,

Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 modifié relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 portant nomination de Valérie DECROIX en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

Vu l'arrêté du 29 mai 2019 fixant l'organisation de la direction de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du 27 juin 2019 modifiant l'arrêté du 19 juin 2019 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) et notamment son article 12,

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant nomination de Pascal Lucas en qualité de chef de département des ressources humaines et des relations sociales,

DECIDE

Article 1er : il est donné délégation de signature à Pascal LUCAS, attaché, chef du département des ressources humaines et des relations sociales, à l'effet de signer pour la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, tout acte, décision et arrêté dans la limite des attributions de son département, et, en cas d'urgence, à l'effet de signer tout acte ou décision émis par les départements de mission.

Article 2 : il est donné délégation de signature à Antoine LANDOUZY, attaché, et à Céline MORENO, attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer pour la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille tout acte, décision et arrêté, dans la limite des attributions du département des ressources humaines et des relations sociales.

Article 3 : la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1er Février 2022.